

## INTERVENTION DU MALI

105 EME SESION OIM – GENEVE

Monsieur Le Directeur General de l'OIM,

Monsieur le Président du Conseil, Chers participants

A l'instar des autres participants, permettez nous de féliciter au nom du gouvernement malien le nouveau président du Conseil et ses collaborateurs et de leur souhaiter pleins succès dans leurs missions. Par la même occasion, le gouvernement malien par ma voix rend hommage à son prédécesseur et à son pour le travail abattu. Le Mali adhère entièrement au rapport du Groupe Afrique présenté par le Botswana.

Monsieur le Directeur General,

Le Mali de part son histoire et sa position géostratégique, la diversité de ses relations socioculturelles, politico-économiques et de coopération, est un espace de mobilité, de brassage et d'intégration de peuples divers et donc une terre d'émigration, un espace de transit et un pays de destination.

L'immensité de son territoire, 1.241.238 km<sup>2</sup> et les 7000 kms de frontière qu'il partage avec sept pays font de lui un espace très ouvert, une zone de transit de migrants africains.

Le phénomène migratoire s'est accrue avec la récente crise politico-sécuritaire de mars 2012. La progression de la maladie à virus Ebola qui sévit chez nous désormais si elle n'est pas jugulée pourrait faire le croître . A cet effet, le Mali sait déjà compter sur la diligence de l'OIM en cas de besoin.

Au plan international, avec la persistance de la crise économique et financière, et l'apparition de nouvelles crises politiques et sécuritaires, les dispositions des politiques restrictives de migration des pays de

destination notamment des pays développés ont été renforcées et ont incité nombre de nos jeunes compatriotes et de ceux des pays voisins à emprunter les voies de la migration irrégulière avec sa cohorte de risques.

Le Mali compte environ quatorze millions d'habitants dont quatre millions environ recensés à l'extérieur depuis 2009. Environ trois millions cinq cent mille maliens vivent dans des pays africains dont deux millions environ en Côte d'Ivoire.

Les apports des migrants au développement socio-économique, et culturel de leurs zones d'origine, ont fait de la migration une matière transversale. Ces apports multiples et diversifiés sont appréciables au Mali en terme de satisfaction des besoins de consommation des familles, de transferts de compétences et de fonds estimés à 430 milliards de francs CFA/an ; dont 80 % sont dédiés aux ménages, 15 % aux projets de développement locaux et seulement 5 % à l'investissement productif, selon une étude faite par l'UEMOA en 2012. Ce chiffre représente plus que le montant total cumulé de l'aide au développement.

Face à ces enjeux, le Mali a entièrement consacré un département ministériel, le Ministère des Maliens de l'Extérieur, à la protection des maliens de l'extérieur et de leurs droits, ainsi qu'à la promotion de leurs investissements.

Avec l'appui de l'OIM et des autres partenaires internationaux, le Mali a participé à tous les espaces de dialogue et initiatives développées à de hauts niveaux, et souscrit à de nombreux accords internationaux sur la migration dont la convention internationale sur les droits des travailleurs migrants et de leurs familles en juin 2003 pour laquelle nous estimons qu'il reste des plaidoyers à faire parce que non encore ratifiée par certains pays développés.

A ce titre, nous adressons les sincères remerciements du gouvernement malien à l'OIM pour nous avoir donné des instruments ayant suscité

une forte volonté politique de gestion durable des flux migratoires, de sécurisation de nos ressortissants vivant à l'extérieur et de leur mobilisation pour le développement du pays. Nous pensons que la migration quand elle est bien organisée, est mieux perçue et profitable à toutes les parties. Toutes ces raisons ont conduit le gouvernement malien à l'élaboration d'une politique nationale migratoire adoptée en août 2014 dont la vision est de faire de la migration un véritable atout pour le développement du pays, un facteur de croissance et de promotion sociale pour réduire durablement la pauvreté, de mieux positionner le Mali sur les questions migratoires par la protection des migrants, la mise en place des mécanismes et dispositifs de gestion appropriée d'accueil, de réinsertion et d'insertion de migrants qu'ils soient de retour volontaire ou involontaire.

Elle a aussi pour ambition de faire du Mali, un carrefour ouest africain de dialogue et de concertation sur les migrations par l'amélioration des connaissances sur la migration, le renforcement des capacités et par une campagne permanente de sensibilisation contre les risques de la migration irrégulière.

Elle ambitionne surtout la valorisation du capital humain, économique et financier des migrants par la réduction des coûts de la migration et de celle des transferts de fonds.

Monsieur le Directeur Général, nous pensons aussi qu'il ne saurait y avoir de véritable développement sans jouissance des droits humains et que la valorisation de la contribution des migrants au développement des pays d'origine et de destination passe forcément par le respect de leurs droits et leur protection. Les actions entreprises en vue de l'intégration de la contribution des migrants au développement pour l'agenda pour le développement post 2015 devraient aboutir.

Nous suggérons aussi que le cadre de dialogue pour la migration sud-sud soit renforcé notamment entre les pays africains pour mieux maîtriser les flux migratoires et mieux protéger les migrants surtout contre les risques de la migration irrégulière.

**Le Mali attire particulièrement l'attention sur les cas récurrents et organisés à dessein des enfants mineurs migrants qui n'ont aucune attache spécifique dans les pays de destination.**

**Enfin, Monsieur le Directeur Général nous ne saurons terminer sans exprimer à l'OIM et à vous même, toute la reconnaissance du Président de la République et de l'ensemble de son gouvernement pour le rapatriement des Maliens en détresse en République de Centrafrique dans le cadre de vos interventions d'urgence.**

**Je vous remercie.**